

Immigration : quand la vérité des chiffres émerge peu à peu



Il semblerait qu'Emmanuel Macron ait décidé de faire de l'immigration l'un des fronts principaux de l'acte II de son quinquennat, quitte à froisser une partie de sa majorité. Mais ira-t-il jusqu'à assumer enfin une transparence sur les ordres de grandeur des flux migratoires et des taux de natalité connus par la France ces dernières décennies ?

Avec Gérard-François Dumont

Avec Arnaud Lachaize

Atlantico.fr : Mardi dernier, lors d'une séance à l'Assemblée Nationale, France Stratégie a dévoilé de nouveaux chiffres sur l'évolution de l'immigration au cours des vingt dernières années. D'après ces chiffres provisoires, "l'immigration est ainsi passée de 7,3 % de la population de la France en 1999 à 9,7 % en 2018." Sans parler de "grand remplacement", mot souvent porteur de fantasmes, comment caractériser le grand changement démographique qui s'opère depuis plusieurs années que l'on a encore du mal à chiffrer et à nommer ?

Gérard-François Dumont : Parmi les évolutions démographiques qui s'opèrent en France, il importe de noter une croissance régulière de l'immigration au moins depuis le début du XXI^e siècle. Bien que cette croissance soit relativement bien renseignée, elle est souvent méconnue pour deux raisons. La première est que certains ne présentent que le solde migratoire de la France qui est effectivement assez faible et ne montre pas d'augmentation significative, son estimation annuelle ayant varié entre un minimum de 39 000 en 2014 et de 115 000 en 2006. Mais ce solde migratoire est le résultat de la différence entre les entrées sur le territoire qui nourrissent l'immigration et les sorties du territoire qui correspondent à l'émigration. Or, la nature de ces deux flux est fondamentalement différente. Le premier est essentiellement composé d'arrivées de personnes de nationalité étrangère ; le second comprend surtout de personnes de nationalité française qui quitte l'Hexagone pour bénéficier d'opportunités dans d'autres pays. Or la France connaît une hausse de l'immigration. Par exemple, sur le site d'Eurostat, le nombre d'immigrants annuels est autour de 300 000 dans la seconde partie des années 2000 ; il s'élève et dépasse 360 000 depuis 2015. Cette hausse témoigne de l'attractivité de la France qui se mesure principalement par l'importance du regroupement familial et l'augmentation du nombre de demandes d'asile.

Une seconde raison qui a conduit ou conduit au « refus de voir », pour utiliser la formule de mon maître Alfred Sauvy, la hausse de l'immigration tient au fait que l'Allemagne a été, en 2015, particulièrement attractive lorsque la chancelière Merkel a annoncé l'ouverture des frontières et la suspension provisoire de l'application des règles européennes par l'Allemagne en matière d'entrée dans l'espace Schengen ; plus de 1,5 million d'immigrants sont entrés en Allemagne en 2015, puis 1 million en 2016. Ceci a donné l'impression que, en comparaison, la France n'était guère un pays d'immigration. Sauf que depuis, l'Allemagne a multiplié les décisions limitant l'immigration. En conséquence, la France est devenue plus attractive, ce qui est illustré par le fait que les demandes d'asile en

France de l'année 2018 sont triples de celles déposées en Allemagne.

Arnaud Lachaize : Il est très curieux de constater comment, depuis des décennies, sous couvert de vérité scientifique, les démographes les plus réputés s'acharnent à nier l'augmentation de l'immigration en France. M. Hervé le Bras expliquait ainsi doctement dans Sine Mensuel, en décembre 2013, que « le nombre d'immigrés est stable depuis 2001 ». Or, les vrais chiffres sont pourtant bien connus, ils proviennent de l'INSEE lui-même : le nombre d'immigrés, c'est-à-dire celui des personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère à leur naissance, résidant en France comme étrangers ou bien naturalisées, est bel et bien en nette augmentation : plus d'un million environ depuis 2000.

Les tabous ou l'aveuglement volontaire sur le sujet relèvent de l'idéologie. Pour prouver que « l'immigration est une chance », il faut faire croire qu'elle est maîtrisée et stabilisée. Or, tout le monde sait que telle n'est pas la réalité. Tout le monde le sait sauf les scientifiques et experts sur le sujet... Ce rapport de France stratégie a un intérêt particulier : il est exceptionnel qu'un rapport officiel reconnaisse la simple réalité, les faits : le nombre des immigrés est en nette augmentation depuis 20 ans.

Dans son discours de politique générale, parmi les enjeux de l' "acte II" du quinquennat Macron, Edouard Philippe a souligné l'importance de l'immigration. La politique du gouvernement à l'égard de l'immigration et de son impact sur le marché du travail et la croissance était-elle jusque-là adaptée aux réalités de l'immigration en France ?

Arnaud Lachaize : Non, sûrement pas. La France compte 3 à 5 millions de chômeurs selon les modes de décompte, 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 3,4 millions de sans domiciles ou de mal logés. La situation de ses quartiers sensibles où vivent environ 6 millions de personnes est désastreuse, violence, échec scolaire, chômage massif. Dans ces conditions, il est irréaliste d'accueillir chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes, souvent sans qualification, non francophones, de modes de vie et de valeurs différents, alors qu'on n'a pas les moyens de leur fournir des conditions dignes de travail, de logement, de scolarisation.

Les chiffres annuels ne s'additionnent pas forcément mais ils donnent un ordre de grandeur : d'une part 250 000 « premiers titres de séjour délivrés », (dont 100 000 pour raison familiale et 80 000 étudiants), d'autre part 120 000 demandeurs d'asile, plus 80 000 Européens, sans compter les clandestins qui ne se manifestent pas par une demande d'asile. Bien sûr certains repartent, notamment parmi les étudiants, mais la masse nette annuelle des nouveaux arrivants demeure élevée. On peut toujours se contorsionner, hurler au racisme ou au fascisme, dresser des bûchers, les faits sont là et ils s'expriment dans les statistiques.

A l'évidence le poids de cette immigration, en forte hausse depuis 20 ans (les chiffres explosent depuis 1997), excède les capacités d'accueil d'un pays en crise profonde.

Durant les vingt dernières années, les réponses politiques ont-elles toujours été adaptées à ces bouleversements démographiques ? Pourquoi arrivent-elles généralement trop tard ?

Gérard-François Dumont : Depuis 2015, la plupart des pays européens ont adapté leur politique migratoire à ce qu'ils considèrent être leurs intérêts. Par exemple, en 2016, l'Allemagne a renforcé les conditions du regroupement familial, puis décidé de considérer différents pays, dont ceux du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie), comme "pays sûrs", donc n'ouvrant pas de droits à déposer une demande d'asile. Sans doute face aux difficultés politiques rencontrées (Dumont, Gérard-François, « Allemagne. Géopolitique des migrations : les cinq actes de la tragédie de la chancelière Merkel », Diploweb.com, La revue géopolitique, 16 décembre 2018), l'Allemagne a, à nouveau, restreint les possibilités de regroupement familial en 2018. Le Royaume-Uni ne donne la possibilité aux personnes ayant le statut de réfugié de faire venir leur famille que si leur niveau de ressources est suffisant pour la prendre en charge et que si ces réfugiés peuvent attester d'une connaissance minimum de la langue anglaise. La Suède, qui avait le pourcentage de demandes d'asile rapporté à sa population le plus élevé en 2015, demandeurs venant principalement de Syrie, d'Irak, d'Érythrée et d'Afghanistan, a également limité le regroupement familial. Des mesures comparables ont été prises au Danemark ou à Chypre.

En conséquence, car l'information circule parfaitement auprès de ceux qui cherchent à migrer, la France est devenue plus attirante car elle est plus généreuse que les autres pays européens en matière de demande d'asile, de regroupement familial, ou pour des personnes souhaitant pouvoir bénéficier de soins de santé.

En outre, il importe de considérer que l'immigration nourrit l'immigration (Dumont, Gérard-François, Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives, Paris, Armand Colin, 2018). Les précédents immigrants originaires de tel pays, de telle région, de telle ethnie, voire de telle confrérie musulmane, servent de pôle d'accueil pour des personnes ayant les mêmes origines. Les immigrants déjà résidents concourent donc à l'attractivité du pays, surtout si, en revanche, le pays de départ est répulsif pour des raisons d'insécurité ou de mauvaise gouvernance. En outre, la plupart des pays européens peuvent donc offrir des niveaux de rémunération éventuellement jugés faibles par les nationaux, mais appréciables par des immigrants soucieux d'envoyer à leurs familles restées au pays des remises qui représentent dans les pays de départ un pouvoir d'achat significatif.

Arnaud Lachaize : Dans l'ensemble, les politiques françaises conduites en la matière, depuis 20 ans, ne sont pas adaptées à cette réalité. Ce qui frappe, c'est l'hypocrisie qui écrase toute prise en compte de ce sujet. En dehors de quelques idéologues, les politiques de droite comme de gauche, savent pertinemment que le poids de cette immigration est un grave problème, l'un des plus fondamentaux de la France actuelle. Mais plutôt que de prendre le sujet à bras le corps, ils préfèrent soigner leur image médiatique et se draper dans une fausse générosité.

L'immigration est devenue l'otage des calculs politiques, électoraux et des idéologies. Les uns prônent l'immigration zéro, ce qui est

inconcevable dans un monde ouvert, sauf à entrer en autarcie. Les autres prétendent généraliser l'accueil en ouvrant totalement les frontières ce qui, compte tenu de la pression migratoire, des inégalités de richesse et de revenu, de la misère, de la réalité démographique au Sud de la Méditerranée (la population de l'Afrique passera de 1 à 4 milliards d'ici la fin du siècle), provoquerait un séisme dans les démocraties européennes.

La crise migratoire de 2015-2016 a donné un aperçu des dégâts causés par des phénomènes non maîtrisés, avec l'ébranlement politique de l'Europe. Pour s'en sortir, à terme, il faut être inflexible sur l'immigration illégale et sur la lutte contre les passeurs esclavagistes, il faut calquer strictement les règles de l'entrée et du séjour sur les capacités d'accueil et d'intégration de la nation en négociation avec les pays d'origine. En raison, des tabous, des calculs électoraux, de la lâcheté ambiante, de la peur du qu'en-dira-t-on, bref, de la lâcheté, cela ne s'est jamais vraiment fait. Nous payons le prix de la démission des pouvoirs publics.

Généralement, les données sur l'immigration donnent lieu soit à des analyses idéologiques plaquées sans nuances sur la réalité, soit à un commentaire descriptif dépourvu d'analyse de fond. Comment expliquer ces deux tendances ? Comment éviter ces deux écueils et traiter avec pertinence et précaution ces statistiques ?

Gérard-François Dumont : D'abord, derrière les mêmes mots employés – migrants, immigrants, réfugiés, étrangers, solde migratoire, regroupement familial... - se cachent souvent des définitions implicites différentes. En conséquence, les concepts que recouvrent ces mots, pourtant bien définis et ne comportant aucune ambiguïté, sont malheureusement souvent utilisés de manière inappropriée, ce qui accroît la confusion et ne facilite pas les échanges. Ensuite, les discours sur l'immigration en France se trouvent souvent idéologiques tout simplement car il est difficile de bénéficier de données satisfaisantes et sérielles sur lesquelles s'accorder. Ainsi, il est extrêmement difficile de reconstituer les flux migratoires au fil des années en allant sur le site de l'Insee qui affirme pourtant pratiquer l'open data... Parfois, les données disponibles sur la France sur le site Eurostat sont incomplètes, diffèrent de celles publiées par l'Insee ou ne figurent pas sur le site de l'Insee. Le recensement dit rénové mis en œuvre depuis 2004, qui repose sur des enquêtes dans les communes de 10 000 habitants ou plus et sur des calculs statistiques pour neuf dixièmes des communes, comprend différents biais sur lesquels il conviendrait de se pencher. En outre, les informations sur le nombre de demandeurs d'asile déboutés qui, pourtant, restent dans leur grande majorité en France, ou sur les régularisations au fil de l'eau sont pauvres. Bref, il faudrait un système d'information statistique continue des flux migratoires qui permettrait de mesurer précisément les évolutions au fil des années. Et ce système devrait livrer des données décentralisées, ce qui permettrait de connaître les populations des communes et les migrations entre elles grâce à la création de registres communaux de populations, comme cela existe dans de nombreux pays.

Faute d'un outil statistique livrant régulièrement des données semblables et détaillées, il n'est pas possible pour les Français de s'accorder sur des référents communs objectifs. Des discours idéologiques peuvent alors s'y substituer et être large-ment diffusés, même s'ils sont totalement erronés. Par exemple, ceux qui utilisent l'expression « grand remplacement » risquent de masquer le fait majeur que l'État traite de façon inégale les territoires et les populations, ce dont a témoigné le mouvement des gilets jaunes.

Autre exemple, si vous écrivez « Europe-forteresse » sur Google, vous ne trouvez pas moins de 50 300 occurrences alors que cette formule n'a aucune véracité. L'Europe est une très grande région d'immigration, davantage certaines années que l'Amérique du Nord. Ceci est attesté notamment par trois éléments. D'abord, les pays les plus peuplés de l'Union européenne à 28 (UE) ont continûment des taux d'accroissement migratoire positifs (Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », Population Avenir, n° 740, novembre-décembre 2018). Ensuite, le nombre d'immigrants nés dans un pays non-membre de l'UE et résident dans un des pays de l'UE est de 38,2 millions en 2018 contre 33,5 millions en 2014. En troisième lieu, depuis le milieu des années 2010, la population de l'Union européenne n'augmente qu'en raison de l'entrée d'immigrants, puisque son solde naturel est négatif avec plus de décès que de naissances (Dumont, Gérard-François, « Union européenne : dépopulation ou dépeuplement ? », Population & Avenir, n° 743, mai-juin 2019). Les décisions prises dans certains pays pour réguler l'immigration n'empêchent pas l'Europe de demeurer une région ouverte à de nombreux types de flux réguliers, par exemple en application de la convention de Genève ou de la Convention européenne des droits de l'homme que tous les pays de l'UE appliquent au risque d'être condamnés par la Cour européenne des droits de l'homme et qu'aucun pays européen n'a dénoncé.